Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260127-D_26_006-DE

GUICHEN PONTRÉAN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 26- 006- 27 janvier 2026

COMMANDE PUBLIQUE
Marchés publics

Membres en exercice : 27
Quorum : 14
Présents :
26 (de la délibération 26-005 à la délibération n°26-010)
27 (de la délibération n °26-011) à la délibération n°26-024)

Votants :
26 (de la délibération 26-005 à la délibération n°26-010)
27 (de la délibération n °26-011) à la délibération n°26-024

Présents :
Dominique DELAMARRE - Philippe SALAÜN - Laurence BIENNE – Mathieu LUCAS MOUNIER – Isabelle LEBOURDAIS - Jean-Philippe MEHU - Hermine TOFFOLETTI Jean LEMOINE - Anne GADBY - Joël SIELLER - Jean-Marc JOUMIER - Nadine JOUAULT - Pascale THEZE - Françoise LEBRUN – Sandrine THURET - Catherine CHERIF - Matthieu CHANEL- Julien DUBOIS - Sylvie LE LAY - Thierry PRESSARD Michèle MOTEL - Patrick JUMEL- Audrey GROSHENY - Bruno MARGOTTIN - Patricia AUGUIN - Pierrick AUFFRAY - Patricia PIANET

Secrétaire de séance : Sandrine THURET

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni en salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le vingt janvier deux mille vingt-six, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Réhabilitation extension du groupe scolaire Marcel Greff - Avenants aux marchés de travaux

Par délibération n° 25-180 en date du 16 Septembre 2025, le Conseil municipal a notamment autorisé le Maire à signer le marché de travaux du lot ci-dessous pour les travaux de réhabilitation extension du groupe scolaire Marcel Greff :

Lot n°1 Terrassement VRD Espaces verts : Entreprise MAN TP pour un montant de 141 837.50 € HT

Dans le cadre de l'exécution des travaux, il apparaît opportun de modifier la circulation des enfants présents lors des temps méridiens pendant la période travaux puisque que celle-ci se retrouve dans la zone de chantier.

Les travaux consistent à réaliser un accès avec ouverture d'un mur, réaliser un enrobé sur 10m² et poser une clôture avec portillon (+ 4 980.00 € HT).

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances – Budgets, réunie le 19 Janvier 2026,

Etant entendu l'exposé de Jean LEMOINE,

Il est proposé :

1°) De passer un avenant n°1 au lot n°1 terrassement VRD Espaces verts avec l'entreprise MAN TP pour un montant de + 4 980.00 € HT

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260127-D_26_006-DE

2°) D'autoriser le Maire à le signer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

Le Maire,

Dominique DELAMARRE

La secrétaire de séance,

Sandrine THURET



CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ	
Les voies de recours	Les délais
Devant le Maire . *Le recours gracieux*	Si le *recours gracieux* est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif . *Le recours contentieux*	Le *recours contentieux* doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr .